

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 171

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Convention d'utilisation des installation sportive du collège Sophie Germain à Aix en
Provence

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges**

PRESENTATION

Le collège Sophie GERMAIN à Aix en Provence dispose d'installations sportives pouvant être mises à disposition d'associations en dehors du temps scolaire.

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 3 juillet, l'établissement propose la signature d'une convention d'utilisation du gymnase par l'association Arts Martiaux Luynois, pour la pratique d'activités sportives en dehors des créneaux utilisés pour le temps scolaire.

La mise à disposition est limitée à l'année scolaire 2017/2018 et prévoit, pour l'association utilisatrice, une contribution financière de 7 euros par séance, versée à l'établissement, comme participation aux frais de fonctionnement des locaux.

Le présent rapport a donc pour objet de soumettre à votre approbation la convention jointe en annexe, conclue entre l'association, en tant qu'utilisatrice, le collège Sophie GERMAIN et notre collectivité, en qualité de propriétaire.

CONSEQUENCES FINANCIERES

Le présent rapport ne comporte pas d'incidences financières pour le Département.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe autorisant la signature de la dite convention.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL